

**DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE PERREUX**

Nombre de membres :
en exercice : 9
présents : 6
votants : 6



Séance du 11 mars 2019
N° 2019-01

L'an deux mil dix-neuf, le onze mars à 10 heures, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le vingt-six février deux mil dix-neuf, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Président du Centre Communal d'Action Sociale de PERREUX ;

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Christian LAREURE, Pierre DELAYE, Fabienne STALARS, Christiane PARDON, Yvette HILMEYER-JOBERT-POLETTE

Absente avec excuse : Marie-Claude COTE, Lina RONDELLI, Christian MATRAS donne pouvoir à Jean-Yves BOIRE

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Christian LAREURE

Lecture est donnée du procès-verbal de la précédente réunion qui est approuvé à l'unanimité

2019-001 : Approbation du Compte Administratif 2018 et du Compte de Gestion 2018 du Receveur

Il est donné lecture du Compte Administratif 2018 aux membres du Conseil d'Administration, dont les résultats définitifs sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES :		7 954,65 €
RECETTES :		5 982,14 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 :	DEFICIT de	1 972,51 €
RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT (2017) :	EXCEDENT de	4 152,20 €
RESULTAT DEFINITIF CUMULE :		EXCEDENT DE 2 179,69 €

Les membres du C.C.A.S. prennent connaissance du Compte de Gestion du Receveur des Finances, qui est en concordance avec le Compte Administratif.

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Président se retire pour le vote du Compte Administratif et Mme STALARS, 2^{ème} Adjointe, assure la présidence de la séance pour soumettre ce point au vote.

Conformément à l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, oûi cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du C.C.A.S. décident à l'unanimité :

- **D'approuver** le Compte Administratif du Président de l'année 2018 ainsi que le Compte de Gestion du Comptable 2018 pour le budget C.C.A.S.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 11 mars 2019

Le Président,
Jean-Yves BOIRE
Centre Communal
d'Action Sociale
de Perreux



D.C.M. Exécutoire compte tenu de sa réception
en Sous-Préfecture le 25/03/2019
et de sa publication le 01/04/2019
Le Président, Jean-Yves BOIRE

Centre Communal
d'Action Sociale
de Perreux

